

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 03 MARS 2022**

L'an deux mil vingt deux, le jeudi trois mars à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 25 février 2022

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire			
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 <sup>er</sup> adjoint	M.	BAUDRY	Michel
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 <sup>ème</sup> adjoint	M.	AUSU	Paul
M.	PELAGE	Maurice	3 <sup>ème</sup> adjoint	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine
M.	BERTHELOT	Olivier	5 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	FROGIER	Vaea
Mme	WEDE	Sabrina	6 <sup>ème</sup> adjoint	M.	TARAIHAU	Georges
M.	GUEPY	Guy	7 <sup>ème</sup> adjoint	M.	N'GUELA	Carl
Mme	BOLO	Valérie	8 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	MOREAU	Laure
M.	PAAGALUA	Lionel	9 <sup>ème</sup> adjoint	M.	LELONG	Mickaël
Mme	FERRALI	Elodie	10 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	TOUTIKIAN-BLONDEEL	Emiliana
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	SAO	Peteto

Représentés :

Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)  
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)  
 Mme Marie-Thérèse TU (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)  
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)  
 M. Raphaël TOFILI (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)  
 M. Mathieu GOYON (procuration donnée à M. Paul AUSU)  
 Mme Ivy POIA (procuration donnée à Mme Laure MOREAU)  
 M. Frédéric PARENT (procuration donnée à M. Mickael LELONG)

Excusés :

Mme Marguerite FILIMOHAAU  
 Mme Nina JULIÉ  
 M. Jean-Irénée BOANO  
 M. Romuald PIDJOT

**formant la majorité des membres en exercice.**

\*\*\*\*\*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	23
Nombre de votants	:	31

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

M. Paul AUSU est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 06 /22/III

PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CHARGÉE DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU TRANSPORT, DU CADRE DE VIE ET DE  
L'ENVIRONNEMENT

**Le conseil municipal de la Ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 03 mars 2022**

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°43/20/VII du 09 juillet 2020 portant création et composition des commissions municipales,

Vu la note explicative de synthèse n° 06/2022 du 25 février 2022,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** A l'article 2 de la délibération n°43/20/VII du 09 juillet 2020, sus visée, il convient de lire « Mme Rusmaeni SANMOHAMAT » en lieu et place de « Mme Elizabeth RIVIERE », s'agissant de la commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement.

**Article 2 :** Le reste sans changement.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, notifié(e) aux intéressé(e)s et publiée par voie d'affichage.

Le Maire certifie que le présent acte  
ayant été transmis le 07 MAR. 2022  
au Commissaire Délégué  
et notifié le  
et/ou publié le 09 MAR. 2022  
est exécutoire de plein droit

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 03 MARS 2022

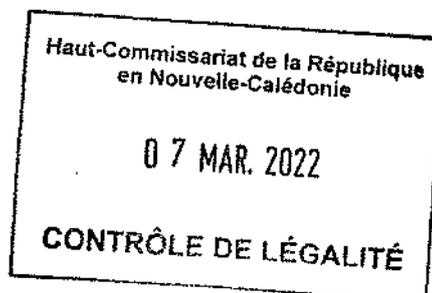
Pour extrait conforme  
au registre des délibérations

Le Maire,

Eddie LECOURN

Pour ampliation  
le Chef du Service des  
Affaires Générales

Eric KEM-SENG



**Ampliations :**  
Subdivision Administrative Sud  
Intéressées (notification)  
Toutes Directions et services  
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :** Modification de la composition de la commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement.

**P.J. :** - Délibération n°43/20/VII du 09 juillet 2020 ;  
- Projet de délibération.

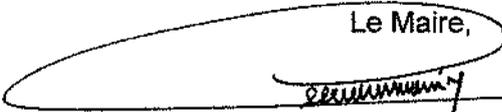
Lors de la séance du 09 juillet dernier, le conseil municipal a désigné ses représentants pour siéger au sein de la commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, par délibération ci-jointe.

Il convient toutefois de modifier la délibération sus visée en remplaçant Mme Elizabeth RIVIERE par Mme Rusmaeni SANMOHAMAT.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 25 FEV. 2022

Le Maire,

  
Eddie LECOURIEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le jeudi neuf juillet à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 03 juillet 2020

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 <sup>er</sup> adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 <sup>ème</sup> adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
Mme	RIVIERE	Élizabeth	4 <sup>ème</sup> adjoint	M.	TOFIL	Raphaël	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 <sup>ème</sup> adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	TEHEI-VIBERT	Elodie	Conseillère municipale
M.	GUEPY	Guy	7 <sup>ème</sup> adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	FROGIER	Vaea	10 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	JULIE	Nina	Conseillère municipale
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseiller municipal	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseillère municipale	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
M.	AUSU	Paul	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	Mme	TOUTIKIAN-BLONDEEL	Emiliana	Conseillère municipale
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	M.	SAO	Pététo	Conseiller municipal

Représenté :

M. Lolésio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)

formant la majorité des membres en exercice.

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	34
Nombre de votants	:	35

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 16h00.

M. Maurice PELAGE est désigné secrétaire de séance.

Le Maire certifie que le présent acte  
ayant été transmis le 17 JUIL. 2020  
au Commissaire Délégué  
et notifié le  
et/ou publié le 21 JUIL. 2020  
est exécutoire de plein droit

Pour ampliation  
le Chef du Service des  
Affaires Générales

DELIBERATION N° 43/20/VII

  
Eric KEM SENG

**PORTANT CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

**Le conseil municipal de la Ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 09 juillet 2020**

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie de la République  
en Nouvelle-Calédonie

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n°34/2020 du 03 juillet 2020,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

17 JUIL. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**DECIDE :**

**Article 1 :** Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de lever le vote à scrutin secret pour désigner les membres des commissions municipales dont le Maire est président de droit.

**Article 2 :** Il est créé, au sein du conseil municipal, les commissions permanentes composées de la manière suivante :

**Commission chargée de l'enseignement, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion :**

Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN

Mme Elodie TEHEI-VIBERT

M. Mathieu GOYON

Mme Sabrina WEDE

M. Raphaël TOFILI

Mme Marguerite FILIMOHAAU

M. Mickaël LELONG

Mme Laure MOREAU

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

M. Pétélo SAO

**Commission chargée de l'hygiène publique, de la sécurité des biens et des personnes et de la cause animale :**

M. Pierre-Louis ALGAYRES

Mme Chantal COURTOT

M. Guy GUEPY

Mme Nadine JALABERT

M. Lionel PAAGALUA

Mme Marie-Thérèse TU

Mme Ivy POIA

M. Frédéric PARENT

M. Romuald PIDJOT

M. Pétélo SAO

**Commission chargée de l'action sociale, des violences intrafamiliales, des séniors, du handicap et du logement :**

Mme Fémia MOTUHI	M. Georges TARAIHAU
M. Raphaël TOFILI	Mme Ivy POIA
M. Pierre-Louis ALGAYRES	Mme Laure MOREAU
Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN	M. Jean-Irénée BOANO
M. Michel BAUDRY	M. Pétélo SAO

**Commission chargée de la condition féminine :**

Mme Nadine JALABERT	M. Michel BAUDRY
Mme Marguerite FILIMOHAAU	Mme Nina JULIE
M. Pierre-Louis ALGAYRES	Mme Laure MOREAU
Mme Sabrina WEDE	Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL
Mme Chantal COURTOT	M. Pétélo SAO

**Commission chargée de la culture :**

Mme Marie-Thérèse TU	M. Maurice PELAGE
Mme Elodie TEHEI-VIBERT	Mme Laure MOREAU
Mme Fémia MOTUHI	M. Mickaël LELONG
Mme Sabrina WEDE	M. Romuald PIDJOT
M. Lionel PAAGALUA	M. Pétélo SAO

**Commission chargée des sports :**

M. Carl N'GUELA	M. Paul AUSU
M. Michel BAUDRY	Mme Ivy POIA
Mme Valérie BOLO	M. Mickaël LELONG
M. Lolésio MAUVAKA	M. Jean-Irénée BOANO
Mme Marie-Thérèse TU	M. Pétélo SAO

**Commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement :**

M. Mathieu GOYON

Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN

M. Paul AUSU

Mme Chantal COURTOT

M. Lolésio MAUVAKA

Mme Elizabeth RIVIERE

M. Frédéric PARENT

Mme Nina JULIE

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

M. Pétélo SAO

**Commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique :**

M. Georges TARAIHAU

Mme Rusmaeni SANMOHAMAT

M. Mathieu GOYON

Mme Vaea FROGIER

M. Carl N'GUELA

M. Olivier BERTHELOT

Mme Nina JULIE

M. Frédéric PARENT

M. Romuald PIDJOT

M. Pétélo SAO

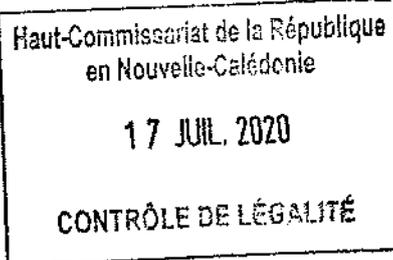
**Article 3 :** Les modalités de fonctionnement de ces commissions sont fixées par le règlement intérieur du conseil municipal de la Ville.

**Article 4 :** La présente délibération annule toutes dispositions antérieures contraires.

**Article 5 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud, notifié(e) aux intéressé(e)s et publiée par voie d'affichage.

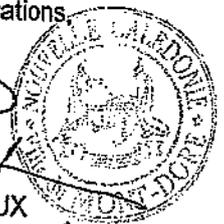
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 09 JUILLET 2020



Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

Le Maire,

Eddie LÉCOURIEUX



**Ampliations :**  
Subdivision Administrative Sud  
Intéressé(e)s (notification)  
Toutes directions et services  
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :** Création et composition des commissions municipales.

**P.J. :** Projet de délibération

La création de commissions municipales, chargées par le conseil municipal d'instruire et d'étudier les affaires qui lui sont soumises, est prévue par l'article L.121-20 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie.

*« Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.*

*(...)*

*Elles sont convoquées par le maire, qui en est président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché ».*

Il est précisé que les commissions disposent essentiellement d'un rôle d'instruction et de préparation des affaires pour lesquelles elles rendent un avis et sur lesquelles le conseil municipal sera appelé à délibérer.

L'avis des commissions doit en principe figurer dans les visas des projets de délibération du conseil municipal.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

L'objectif de cette mesure est d'assurer une plus grande transparence dans l'instruction des affaires qui lui sont soumises et une meilleure information de l'ensemble des élus.

Le législateur n'ayant pas expressément imposé la stricte proportionnalité pour la composition des commissions, le conseil s'efforce de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée délibérante, sans qu'aucune liste représentée en son sein ne soit exclue.

En fonction des nombreuses matières relevant de la compétence municipale, il est proposé de former 8 commissions et d'en désigner les membres, soit, outre le Maire (président de droit), 10 conseillers.

Il s'agirait des commissions suivantes :

- commission chargée de l'enseignement, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion,
- commission chargée de l'hygiène publique, de la sécurité des biens et des personnes et de la cause animale,
- commission chargée de l'action sociale, des violences intrafamiliales, des seniors, du handicap et du logement,

- commission chargée de la condition féminine,
- commission chargée de la culture,
- commission chargée des sports,
- commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement,
- commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique.

Pour des raisons pratiques, considérant qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose, il est proposé au conseil municipal de lever préalablement au vote le scrutin secret, pour désigner les représentants de la Ville.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 03 juillet 2020

Le Maire,

Eddie LECOURIEUX

